

Lettre aux porteurs de parts

Au cours du trimestre, l'entreprise a dégagé un bon rendement en s'appuyant sur un solide début d'exercice, marqué par une croissance annuelle à deux chiffres des fonds provenant des activités par part depuis le début de l'exercice. De plus, nous avons contribué à l'avancement de notre programme de développement en mettant en service des capacités supplémentaires de 800 mégawatts et en donnant lieu à une croissance interne des flux de trésorerie s'élevant à 9 millions \$ sur une base annualisée. Nous avons également conclu, avec nos partenaires institutionnels, des transactions de près de 1,3 milliard \$ visant des placements en capitaux propres (montant net d'environ 300 millions \$ pour Énergie Brookfield).

Comme il est attendu que plusieurs acquisitions d'envergure précédemment annoncées seront conclues au cours du deuxième semestre de l'exercice, nous demeurons bien positionnés pour dépasser notre objectif de croissance des fonds provenant des activités par part de 10 % pour 2023.

Autres faits saillants du trimestre :

- Nous avons dégagé des fonds provenant des activités de 312 millions \$ au cours du trimestre, ce qui traduit la vigueur des prix de l'électricité réalisés et l'apport provenant de la croissance;
- Nous avons poursuivi l'avancement des principales priorités d'affaires en obtenant des contrats visant à fournir 2 000 gigawattheures de plus par année de production, y compris 900 gigawattheures à des acheteurs institutionnels;
- Nous avons fait progresser nos activités de développement, notamment par la mise en service de la phase finale du complexe de production d'énergie solaire brésilien Janaúba d'une puissance de 1,2 gigawatt, soit l'un des plus importants projets d'énergie solaire des Amériques, que nous avons développé avec succès de l'étape de l'obtention des permis à l'étape de production;
- Nous avons fait avancer les processus d'approbation réglementaire en relation avec des acquisitions récemment annoncées et prévoyons conclure les acquisitions de Westinghouse, de Duke Energy Renewables et de X-Elio au deuxième semestre de l'exercice en cours. Nous prévoyons également conclure l'acquisition d'Origin au début de l'exercice prochain, voire plus tôt;
- À ce jour, nous avons mené des activités de recyclage d'actifs qui ont dégagé un produit d'environ 600 millions \$ (montant net d'environ 400 millions \$ pour Énergie Brookfield) et poursuivi l'avancement d'autres processus qui, une fois terminés, devraient rapporter des capitaux supplémentaires importants.

L'avantage d'une marque diversifiée et mondiale

Nous continuons d'observer l'engouement des entreprises pour l'énergie renouvelable acquise à des prix attractifs. À titre d'exemple, nous prévoyons que la demande provenant de certaines grandes entreprises

technologiques augmentera de plus du triple au cours de la seconde moitié de la présente décennie en raison de la croissance prévue de la demande informatique en matière d'intelligence artificielle générative. Ces entreprises sont déjà les plus grands acheteurs commerciaux d'énergie verte à l'échelle mondiale : dans le contexte de cette croissance, il se pourrait que l'approvisionnement en énergie de l'une de ces grandes entreprises technologiques mondiales dont l'objectif est de fonctionner avec 100 % d'énergie renouvelable équivaille à la demande d'approvisionnement actuelle du Royaume-Uni.

Nous entretenons des relations mondiales de longue date avec des sociétés exprimant des besoins de cette nature et, à l'heure actuelle, nous collaborons avec certaines d'entre elles au moyen de partenariats stratégiques. Grâce à nos capacités et à notre crédibilité en matière d'offre de solutions d'énergie propre à grande échelle partout autour du globe, nous avons toutes les qualifications requises pour être un partenaire de confiance.

Cette évolution de la demande en énergie propre a été amorcée par les gouvernements, mais est désormais portée par les entreprises. Il s'agit d'une évolution significative qui devrait entraîner une hausse des rendements dans le secteur. En outre, cette dynamique, qui continuera de s'accélérer, amènera les participants du marché à se démarquer les uns des autres en faveur d'entreprises telles que la nôtre, qui ont la capacité d'offrir une vaste gamme de solutions ajustées d'énergie verte et de décarbonation, en plus d'être à même de mener à bien leurs activités dans toutes les étapes de développement et sur tous les principaux marchés de l'énergie. Étant donné la croissance au sein du secteur, notre capacité d'ajustement en fonction de la croissance de la demande du marché demeure un avantage concurrentiel.

Par exemple, en juin, nous avons convenu d'acquérir, pour une contrepartie de capitaux propres de 1,05 milliard \$ (montant net de 265 millions \$ pour Énergie Brookfield), Duke Energy Renewables, société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis, qui dispose d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 5 900 mégawatts et d'un portefeuille de développement d'une puissance de 6 100 mégawatts. Grâce à cette acquisition, nous ajoutons une plateforme d'envergure de production d'énergie renouvelable en exploitation qui dégage d'importants flux de trésorerie contractuels immédiatement rentables et qui présente l'avantage considérable d'offrir des possibilités de développement d'actifs, de rééquipement et de synergie. Notre solidité financière, notre crédibilité à titre de contrepartie et notre capacité d'évaluer, de souscrire et de réaliser rapidement des investissements d'envergure ont joué un rôle fondamental dans la conclusion d'un accord avec Duke; elles s'ajoutent à notre capacité d'établir une plateforme de production d'énergie renouvelable d'envergure chevauchant plusieurs marchés aux États-Unis.

Nous continuons d'exécuter avec succès des projets de rééquipement au cours desquels nous améliorons la productivité et la longévité des actifs situés à des endroits où les ressources renouvelables abondent. La majorité de nos activités de rééquipement ont lieu aux États-Unis, où se trouve notre plus grand parc en exploitation d'actifs de production d'énergie éolienne et d'énergie solaire, et nous bénéficions de crédits d'impôt à l'investissement ou à la production. Ce trimestre, nous avons amorcé le rééquipement du parc éolien Bishop Hill en Illinois d'une puissance de 200 mégawatts, qui devrait arriver à terme en 2024 et qui augmentera la production d'énergie d'environ 15 %. En 2021, nous avons terminé notre premier projet de rééquipement d'éoliennes dans l'État de New York, augmentant ainsi la production d'énergie pour les actifs modernisés de près de 30 %. En outre, à la fin de l'année 2022, nous avons mis la dernière main au plus important projet de rééquipement d'un parc éolien au monde à Shepherds Flat, qui a produit d'excellents résultats jusqu'à maintenant.

Nos compétences de développement distinctives, notre facilité à conclure rapidement des transactions et notre capacité à avoir recours à des capitaux supplémentaires grâce à nos relations avec des investisseurs privés

continuent de figurer parmi nos principaux atouts. Elles nous ont permis de poursuivre notre croissance sur différents marchés, de conclure rapidement des transactions et de réaliser des investissements de plus grande envergure dans les milieux où la concurrence se fait plus rare, tout en continuant de cibler des transactions rentables dégagant des rendements avantageux ajustés en fonction du risque. De récents succès dans le processus de coinvestissement de Brookfield ont été mis en lumière grâce à nos investissements dans X-Elio et Westinghouse, qui ont été sursouscrits par nos commanditaires.

Le succès que nous avons rencontré dans la recherche d'investissements extrêmement attrayants et les occasions qui continuent de se présenter à nous sur le marché nous place en bonne position pour dépasser notre cible de déploiement du capital de 6 à 7 milliards \$ au cours des cinq prochaines années.

Résultats d'exploitation

Jusqu'à présent au cours de l'exercice, nous avons dégagé des fonds provenant des activités de 312 millions \$, ou 0,91 \$ par part, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Nos activités continuent de produire de solides résultats : nous observons que notre importante plateforme en exploitation, qui bénéficie par ailleurs d'une répartition géographique et de technologies variées, nos activités permanentes de croissance interne en pleine évolution et la hausse de la demande commerciale ont des retombées qui se traduisent par une évolution favorable des prix et des CAÉ à long terme.

Au cours du trimestre, les fonds provenant des activités découlant de notre secteur hydroélectrique se sont établis à 171 millions \$, puisque nous avons profité du fait que notre portefeuille d'envergure composé d'actifs situés dans des régions présentant des conditions hydrologiques moins favorables a été partiellement contrebalancé par d'autres actifs disposant de ressources supérieures. Après un mois de juin marqué principalement par un temps plus sec en Amérique du Nord, nous avons bénéficié d'une quantité importante de précipitations tout au long du mois de juillet. Cela signifie que les réservoirs de nos installations sont en excellente condition et que nous sommes bien positionnés pour obtenir des prix soutenus pour notre électricité au cours du troisième trimestre.

Nos secteurs éolien et solaire ont continué à réaliser un excellent rendement, dégagant des fonds provenant des activités combinés de 184 millions \$. En effet, nous continuons de tirer avantage de l'apport des acquisitions et des projets de rééquipement, ainsi que de la diversification et de la nature contractuelle de notre parc. L'ensemble de ces facteurs a contribué à compenser l'incidence de l'ajustement apporté aux tarifs réglementés de nos actifs espagnols, ce qui réduira les produits dégagés par ces actifs pendant l'exercice en cours, mais, compte tenu de la nature réglementée des tarifs, cela aura une incidence fortement positive sur les flux de trésorerie dans l'avenir. Par conséquent, le tout aura une incidence nette légèrement positive de façon générale. Notre secteur énergie décentralisée et solutions durables a dégagé des fonds provenant des activités de 54 millions \$ à mesure que nous continuons d'élargir notre portefeuille pour répondre à la demande croissante de différents clients.

À l'heure actuelle, notre portefeuille de projets d'énergie renouvelable en développement comporte une puissance de 134 400 mégawatts. De plus, nous sommes en voie de mettre en service une puissance d'environ 5 000 mégawatts pendant l'exercice en cours et une puissance supplémentaire d'environ 19 000 mégawatts dans notre portefeuille de projets en développement à un stade avancé. Jusqu'à maintenant, nous avons mis en service des actifs d'une puissance d'environ 1 500 mégawatts, y compris des projets de stockage par batteries au sein

de nos actifs existants, contribuant ainsi à accroître la vigueur des prix de l'électricité réalisés et à renforcer la fiabilité du réseau.

Notre démarche en matière de développement repose sur l'appariement des flux de trésorerie aux coûts, de sorte à réduire de façon considérable les risques associés aux projets. Par conséquent, nous avons atténué l'incidence de l'inflation que nombre de promoteurs de projets d'énergie renouvelable subissent sur le marché actuellement et nous sommes en bonne voie de réaliser les bénéfices prévus dans le cadre de nos projets. Une fois en œuvre, nous prévoyons que la nouvelle capacité que nous avons mise en service au cours de l'exercice générera un apport d'environ 70 millions \$ au titre des fonds provenant des activités supplémentaires d'Énergie Brookfield et, compte tenu de notre portefeuille de solutions durables, nous nous attendons à ce que notre portefeuille de projets en développement à un stade avancé génère un apport supplémentaire d'environ 245 millions \$ au titre des fonds provenant des activités annualisés une fois ces projets mis en service.

État de la situation financière et liquidités

Notre situation financière demeure robuste grâce à des liquidités disponibles atteignant plus de 4,5 milliards \$, ce qui nous procure une grande souplesse pour investir dans la croissance.

Parallèlement à l'accord visant l'acquisition de Duke Energy Renewables, nous avons procédé à notre premier financement par titres de capitaux en sept ans. Grâce à notre rendement ayant dépassé considérablement nos objectifs de croissance, car, au cours des 18 derniers mois, nous avons investi ou convenu d'investir un montant pouvant s'élever jusqu'à 21 milliards \$ (montant net de 4 milliards \$ pour Énergie Brookfield), nous avons mobilisé un produit brut de 650 millions \$ par suite d'un placement par voie d'une prise ferme et d'un placement privé simultané.

En ce qui concerne le financement de notre croissance, nous avons toujours accordé la priorité au recyclage d'actifs et aux financements additionnels ainsi qu'à un montant mesuré de dette de la société mère ou d'actions privilégiées. Toutefois, étant donné les modifications adoptées et à venir en matière de croissance annualisée, ainsi qu'à notre capacité récente d'acquérir des actifs assortis d'une évaluation attrayante, nous avons procédé à un placement en capitaux propres pour compléter ces sources de financement. À la suite de ce placement, nous sommes bien positionnés pour continuer à financer nos objectifs de croissance à long terme en combinant nos sources de financement habituelles.

Au cours du trimestre, nous avons fait progresser des initiatives de financement sans recours et notre programme de recyclage d'actifs, dans le contexte desquels nous continuons d'observer une forte demande à l'égard des actifs de production d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale, le dynamisme à long terme du secteur contrebalançant les effets à court terme de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt.

En 2023, jusqu'à présent, nous avons généré un produit provenant du programme de recyclage d'actifs d'environ 600 millions \$ (montant net d'environ 400 millions \$ pour Énergie Brookfield), soit plus du double du capital que nous avons investi dans la vente de ces actifs. Notre programme de recyclage des capitaux est une composante clé de nos sources de financement en général et offre un moyen de générer de la valeur supérieure à nos objectifs de souscription pour les investisseurs.

Au cours du trimestre, nos activités de recyclage d'actifs ont donné forme à un accord visant la vente d'un portefeuille d'actifs éoliens et solaires générant une puissance d'environ 120 mégawatts en Uruguay, qui a permis de dégager un produit brut d'environ 150 millions \$ (montant net d'environ 80 millions \$ pour Énergie Brookfield),

ce qui a plus que doublé notre capital et ce placement a produit un rendement de plus de 20 % sur une base annualisée. Nous avons acquis ce portefeuille il y a 6 ans de cela et nous avons été à même d'y ajouter de la valeur en y intégrant des actifs séparés et en internalisant les activités d'exploitation et d'entretien. En outre, nous avons optimisé la structure du capital avant de le vendre à un nouvel acheteur, étant donné que le pays n'était pas stratégique pour nous. La convention de vente du portefeuille illustre de façon remarquable comment nous pouvons atteindre le double objectif d'obtenir des rendements avantageux ajustés en fonction du risque pour nos investisseurs et de financer notre croissance en interne grâce à l'atténuation des risques et à la vente d'actifs.

Nous veillons également au bon déroulement d'occasions supplémentaires de recyclage de capitaux au sein de notre entreprise qui, combinées aux accords ayant été conclus depuis le début de l'exercice, sont susceptibles de rapporter des capitaux supplémentaires une fois menées à bien.

Perspectives

Les perspectives de notre entreprise sont toujours aussi prometteuses et nous sommes en voie de bénéficier de la conjoncture actuelle grâce à un portefeuille de projets en développement dont les risques ont été considérablement réduits, à des activités d'exploitation mondiales résilientes et diversifiées et à nos capacités de croissance uniques. Comme toujours, nous sommes déterminés à dégager un rendement à long terme total de 12 % à 15 % pour les investisseurs, nous conservons notre approche disciplinée et continuons de tirer avantage de nos points forts.

Au nom du conseil d'administration et de la direction d'Énergie Brookfield, nous tenons à remercier tous nos porteurs de parts et actionnaires pour leur soutien indéfectible.

Cordialement,



Le chef de la direction,
Connor Teskey
Le 4 août 2023

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente lettre aux porteurs de parts renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières, ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières qui s'applique. Les mots « devoir », « avoir l'intention de », « cible », « croissance », « s'attendre à », « croire » et « plan », des mots dérivés de ceux-ci et d'autres expressions qui sont des prédictions ou des indications d'événements, de tendances ou de perspectives futurs et qui ne se rapportent pas à des éléments historiques permettant d'identifier les énoncés prospectifs précités et d'autres énoncés

prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente lettre aux porteurs de parts portent notamment sur la qualité des actifs d'Énergie Brookfield et la résistance des flux de trésorerie qu'ils généreront, la performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, la production visée par contrat de notre portefeuille, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, les objectifs mondiaux en matière de décarbonation et les mesures incitatives gouvernementales connexes, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, les perspectives de croissance future et le profil de distribution d'Énergie Brookfield, l'accès aux capitaux ainsi que les distributions et dividendes futurs versés aux porteurs de parts de société en commandite d'Énergie Brookfield et les actions échangeables de Brookfield Renewable Corporation. Bien qu'Énergie Brookfield croie que ces informations et énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, le lecteur ne devrait pas accorder une confiance induite à ceux-ci ni à aucun autre énoncé prospectif ou autre information prospective figurant dans la présente lettre aux porteurs de parts. Le rendement et les perspectives futurs d'Énergie Brookfield sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes connus et inconnus.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs de la présente lettre aux porteurs de parts comprennent notamment ce qui suit : des conditions économiques générales et des risques économiques, y compris des variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, de l'inflation et de la volatilité dans les marchés financiers; la variation de la disponibilité des ressources en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales; l'offre, la demande, la volatilité et la commercialisation au sein des marchés de l'énergie; notre incapacité à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les conventions d'achat d'électricité qui viennent à échéance; l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille ou des variations néfastes du programme d'équilibrage hydrologique (« MRE ») administré par le gouvernement brésilien; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transport; la capacité de respecter, remplacer ou renouveler les concessions, les permis et d'autres approbations gouvernementales nécessaires pour continuer d'exploiter ou de développer nos projets; les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail pourraient être supérieurs à ceux qui nous ont été accordés, ce qui pourrait nuire à nos droits immobiliers réels; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales actuelles et de nos nouveaux projets en développement; les pannes d'équipement et les défis d'approvisionnement; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; les cas de force majeure; l'évolution défavorable des taux de change et notre incapacité à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie; la fin du programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien ou tout changement à ce programme; le fait d'être partie à des litiges et autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect des obligations par les contreparties à nos contrats; le temps et l'argent consacrés à faire respecter les contrats par les contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition future de projets dans de nouveaux marchés; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectivités locales; notre dépendance envers des systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait nous exposer à des cyberattaques; le fait que les technologies récemment mises au point dans lesquelles nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; les cas de fraude, de subornation ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants; la pandémie de COVID-19 ainsi que les impacts directs et indirects qu'elle ou n'importe quelle autre pandémie peut avoir; notre incapacité à financer nos activités et à financer la croissance en raison de la conjoncture des marchés des capitaux ou notre capacité à réaliser des mesures de recyclage des capitaux; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les conventions de prêt, de crédit et de sûreté; la révision de nos cotes de crédit; la création d'une dette à multiples paliers au sein de notre structure organisationnelle; l'évolution défavorable des taux de change et notre incapacité à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères au moyen de notre stratégie de couverture ou d'une tout autre façon; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les transactions; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de nos transactions ou de nos acquisitions; l'évolution de nos activités actuelles, y compris au moyen de placements futurs dans les solutions durables; notre incapacité à développer des projets figurant dans notre portefeuille de développement; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos installations de production et les risques liés aux arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coentreprises; la décision de Brookfield de ne pas nous trouver des occasions d'acquisition et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield, y compris en raison de conflits d'intérêts; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements, y compris sur certains investissements que nous avons faits par l'intermédiaire de nos coentreprises, partenariats, consortiums ou conventions structurées; l'instabilité politique ou les changements de politique gouvernementale qui nuiraient à nos activités ou à nos actifs; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient nous faire courir des risques accrus; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux

États-Unis; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans notre structure organisationnelle; les ventes et émissions futures de parts de société en commandite, de parts de société en commandite privilégiées du capital d'Énergie Brookfield ou de titres échangeables contre des parts de société en commandite, y compris les actions échangeables de BEPC, ou même la perception de ces ventes ou émissions, pourraient faire chuter le cours des parts de société en commandite ou des actions échangeables de BEPC; notre dépendance envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur nous; le départ de certains ou de tous les professionnels principaux de Brookfield; notre manque de moyens distincts de générer des revenus; les changements dans la façon dont Brookfield choisit de détenir ses participations de propriété dans Énergie Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans notre intérêt ou de celui de nos actionnaires ou porteurs de parts; le fait d'être considérés comme une société de placement en vertu de la loi Investment Company Act; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; la défaillance de nos systèmes technologiques; les variations du cours des parts de société en commandite et des actions échangeables de BEPC; et le rachat, à tout moment, des actions échangeables de BEPC ou, moyennant un préavis, par le porteur des actions de catégorie B. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans les formulaires 20-F respectifs de BEP et BEPC ainsi qu'à tout autre risque et facteur décrit dans ces formulaires.

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date de la présente lettre aux porteurs de parts, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle-ci. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi.

Aucune autorité de réglementation des valeurs mobilières n'a approuvé ou rejeté le contenu de la présente lettre aux porteurs de parts. La présente lettre aux porteurs de parts est publiée à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat et aucune vente de ces titres n'interviendra dans un territoire où cette offre, sollicitation ou vente serait illégale avant leur inscription ou admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières qui s'y appliquent.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

La présente lettre aux porteurs de parts comprend des références aux fonds provenant des activités et aux fonds provenant des activités par part, qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités ajustés et des fonds provenant des activités par part utilisés par d'autres entités. Nous croyons que les fonds provenant des activités et les fonds provenant des activités par part constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer le rendement financier ainsi que les flux de trésorerie qui, selon nous, seront dégagés par notre portefeuille d'exploitation. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Pour un rapprochement des fonds provenant des activités et des fonds provenant des activités par part et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables, se reporter à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS – Trimestres clos les 30 juin » incluse ailleurs dans les présentes ou à la partie « Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » figurant dans notre rapport intermédiaire non audité du deuxième trimestre de 2023.

Énergie Brookfield s'entend de Brookfield Renewable Partners L.P. et de ses filiales et entités en exploitation, sauf indication contraire selon le contexte.

Notes

- 1) Toutes les occurrences des termes capital ou capitaux se rapportent à la trésorerie affectée par Brookfield, compte non tenu de tout financement par emprunt.
- 2) Les liquidités disponibles sont traitées à la « Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement » du rapport de gestion figurant dans le rapport intermédiaire du deuxième trimestre de 2023.